

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	2111
Date dépôt / modification	09/03/2023
Date validation	30/03/2023

BACHELIER : TECHNOLOGUE ORTHOPÉDIQUE EN AIDES À LA MOBILITÉ

FINALITÉ(S) ORGANISÉE(S)	Sans objet	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15. Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier en technologie orthopédique en aides à la mobilité peut donner accès au titre de technologue orthopédique en aides à la mobilité tel que défini dans l'arrêté royal du 7 AVRIL 2023 relatif aux professions de technologue orthopédique en aides à la mobilité, de technologue orthopédique en bandagisterie et orthésilogie, de technologue orthopédique en prothésilogie et de technologue orthopédique en technologie de la chaussure (Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT - Publication : Moniteur belge du 24-04-2023, page : 40906 - Entrée en vigueur : 01-07-2023).

Le technologue orthopédique en aides à la mobilité est repris comme profession paramédicale au sens de l'arrêté royal n° 78 relatif à l'exercice des professions paramédicales.

Le technologue orthopédique en aides à la mobilité conçoit, fabrique et adapte des appareillages correctifs ou supplétifs en fonction de l'évolution du patient et en tenant compte de ses besoins réels.

Il réalise certains appareillages de manière totalement artisanale ou a recours à des technologies préfabriquées pour certaines pathologies.

Il a pour objectif de corriger des malformations congénitales ou acquises, de protéger ou maintenir des segments endommagés, de remplacer des membres ou parties de membres en construisant divers appareillages.

Il travaille généralement sur prescription médicale mais réalise de manière autonome les prises de mesures et moulages divers.

Il a recours à l'électronique et aux techniques informatiques pour la domotique et les fauteuils roulants électroniques.

Le vieillissement de la population lui donne une place toute particulière dans le domaine de l'aide à la mobilité, des fauteuils roulants.

Son sens pratique très concret le conduit à s'intéresser aux interventions en médecine de rééducation d'urgence où il est souvent recruté par des organismes internationaux œuvrant dans le secteur de l'aide humanitaire.

Il allie le savoir-faire technique, le conseil personnalisé et une dimension commerciale qui l'amènent fréquemment à s'installer comme chef de petite entreprise.

Il peut aussi travailler comme salarié dans un centre de rééducation, unité spécialisée ou comme technico-commercial.

Une fois diplômé, il reçoit l'agrément de technologue orthopédique en aides à la mobilité.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC).

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - a. Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - b. Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - c. Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - d. Construire son projet professionnel
 - e. Adopter un comportement responsable et citoyen
 - f. Exercer son raisonnement scientifique
- 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - a. Respecter la déontologie propre à la profession
 - b. Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - c. Respecter la législation et les réglementations
- 3. Gérer (ou participer à la gestion) des ressources humaines, matérielles et administratives**
 - a. Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - b. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - c. Participer à la démarche qualité
 - d. Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4. Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - a. Prendre en charge le patient ou le bénéficiaire tout au long du processus clinique allant du contact au service après-vente
 - b. Identifier le problème et prendre en considération les différents paramètres de la situation
 - c. Collecter l'ensemble des données nécessaires à la conception et/ou à la réalisation d'aide à la mobilité
 - d. Concevoir des aides à la mobilité
 - e. Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - f. Prévoir une évaluation de l'intervention
- 5. Assurer une communication professionnelle**
 - a. Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - b. Utiliser les outils de communication existants
 - c. Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - d. Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré